Bulletin Officiel n° : 5280 du 06 janvier 2005

1. Décret n° 2-04-422 fixant les mentions que doit comporter la carte de travail
2. Décret n°2-04-423 Fixation des conditions et des formes de présentation de la déclaration d'ouverture d'une entreprise, d'un établissement ou d'un chantier
3. Décret n° 2-04-424 Fixation du nombre des membres du conseil supérieur de la promotion de l'emploi et des modalités de leur nomination et des modalités de fonctionnement dudit conseil.
4. Décret n°2-04-425 Fixation du nombre des membres du conseil de la négociation collective et les modalités de leur nomination et de fonctionnement dudit conseil.
5. Décret n° 2-04-426 Fixation de la liste des jours de fêtes payés dans les entreprises industrielles et commerciales, les professions libérales et les exploitations agricoles et forestières.
6. Décret n° 2-04-464 Fixation de la composition et des modalités de fonctionnement de la commission spécialisée relative aux entreprises d'emploi temporaire.
7. Décret n°2-04-465 Fixation de la liste des entreprises dans lesquelles il est interdit d'employer des mineurs de moins de 18 ans à titre de salarié comme comédien ou interprète dans les spectacles publics, sans autorisation écrite.
8. Décret n° 2-04-466 Fixation du modèle de l'engagement de l'employeur de rapatrier l'employé à ses frais et de supporter les frais de son hospitalisation.
9. Décret n° 2-04-467 Fixation des critères sur la base desquels les subventions de l'Etat sont attribuées aux unions des syndicats professionnels ou à toute organisation similaire ainsi que la composition et les modalités de fonctionnement de la commission chargée du contrôle de l'utilisation desdites subventions.

10. Décret n° 2-04-468 Fixation des indications que doivent comporter les colis pesant au moins mille kilogrammes de poids.
11. Décret n°2-04-469 Délai de préavis pour la rupture unilatérale du contrat du travail à durée indéterminée.
12. Décret n° 2-04-470 Fixation des conditions d'autoriser la création d'économats dans les chantiers, exploitations agricoles, entreprises industrielles, mines ou carrières éloignées d'un centre de ravitaillement.
13. Décret n° 2-04-512 Fixation des membres du conseil de médecine de travail et de prévention des risques professionnels et des modalités de leur nomination et de fonctionnement dudit conseil
14. Décret n°2-04-513 Organisation du repos hebdomadaire
15. Décret n°2-04-514 Fixation du nombre des membres de la commission provinciale chargée d'examiner et de statuer sur les demandes de licenciement des salariés et la fermeture partielle ou totale des entreprises ou des exploitations.
16. Décret n°2-04-568 Fixation des conditions devant être mises en place pour faciliter le travail de nuit des femmes.
17. Décret n° 2-04-569 Fixation des modalités d'application de l'article 184 de la loi n° 65-99 relative au code du travail.
18. Décret n°2-04-570 Fixation des conditions d'emploi des salariés au-delà de la durée normale de travail.